



Programme de formation pour les futurs professionnels du bâtiment

Mobiliser les acteurs de la filière du bâtiment autour de la notion de "qualité énergétique et environnementale du bâtiment" est un enjeu majeur pour atteindre le facteur 4 (diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050).

Pour répondre à cet objectif, un programme expérimental de formation de formateurs a été mis en place pendant l'année scolaire 2006/07 dans 6 établissements de formation professionnelle de Picardie, en collaboration avec le Rectorat de l'Académie d'Amiens et le Conseil régional de Picardie. Une trentaine d'enseignants (couverture, installateurs sanitaires et thermiques, électriciens, électrotechniciens) des lycées professionnels Corot à Beauvais, Colard Noël à Saint Quentin, le Corbusier à Soissons et

des CFA d'Agnetz, d'Amiens et de Laon se sont retrouvés 4 jours sur les notions de maîtrise de l'énergie dans l'habitat, et de solaire thermique.

Depuis mai 2007, chacun de ces établissements est équipé d'un banc pédagogique chauffe-eau solaire individuel et intègre l'installation de tels équipements dans le cursus scolaire des jeunes apprentis picards. Suite à cette première expérimentation réussie, l'opération sera renouvelée en 2007/08 dans 4 nouveaux lycées : la Providence et l'Acheuléen à Amiens (80), Boucher de Perthes à Abbeville (80), et Amyot d'Inville à Senlis (60).

ADEME - Evelyne JOURNAUX - 03 22 45 55 35



Appel à projets régional Bâtiments Basse Consommation d'Energie

Responsable de 42 % des consommations d'énergie et de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, le secteur du bâtiment est un domaine d'intervention prioritaire pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques actuels.

Même si les techniques de construction permettent d'ores et déjà de diviser la consommation énergétique des bâtiments par deux, il faut aller plus loin et soutenir les initiatives de recherche et la réalisation de bâtiments à basse consommation énergétique.

Dans le cadre du PREBAT (Programme de Recherche et d'expérimentation sur l'Energie dans les Bâtiments), l'ADEME, l'ANAH, la DRE avec le Conseil régional de Picardie ont lancé en juin dernier un appel à projets sur les « bâtiments démonstrateurs à basse consommation énergétique ».

Son objectif est d'obtenir d'ici fin 2009 un nombre significatif de bâtiments neufs ou réhabilités très performants, en appréciant les conditions techniques, architecturales, organisationnelles et

économiques de leur réalisation, et en assurant un suivi et une évaluation précis.

Parmi les 14 projets déposés, le Jury régional a pré sélectionné 8 qui vont bénéficier de soutiens financiers pour les différentes prestations et travaux à vocation énergétique nécessaires à leur réalisation, leur suivi et leur évaluation. Ces aides pourront étre obtenues dès les phases d'esquisse et de conception pour orienter au maximum les opérations vers une performance énergétique élevée.

Un nouvel appel à projets, piloté par la Délégation Régionale de l'ADEME et le Conseil Régional de Picardie, sera lancé début 2008. Les cahiers des charges seront revus chaque année, notamment les niveaux de performances énergétiques demandés, en fonction de l'évolution des réglementations énergétiques concernant les bâtiments neufs et existants.

ADEME - Ackli ASSAL - 03 22 45 55 42



Agenda

Journée Technique ATEE

11 décembre 2007

"Froid et Performance énergétique : quoi de neuf ?"

à Amiens, organisée en partenariat avec la CRCI, le Conseil régional et l'ADEME

Renseignements : 03 22 45 19 18

Les Rendez-vous de l'ADEME

19 décembre 2007 de 17h30 à 19h30

"Se déplacer demain : comment consommer moins d'énergie ?" à Amiens

Renseignements : 03 22 45 18 90

Colloque "Collectivités locales et DEEE des ménages"

5 février 2008

Un an après le démarrage de la filière, où en est-on ? Paris- Maison de la Chimie

Renseignements : 02 41 20 41 20

2^{ème} Rencontres des administrations et collectivités éco-responsables

7 et 8 février 2008 à Paris - Salons de l'Aveyron - Renseignements : 02 41 20 43 34

À lire



Mise en place d'une chaufferie au bois ADEME / EDP Sciences - 2007

Cet ouvrage vous apportera les connaissances variées, une méthodologie adaptée et un savoir pragmatique indispensable à la mise en oeuvre d'une chaufferie bois et son réseau de chaleur.



Biogaz issu de la mise en décharge : comment optimiser son captage ? ADEME - juillet 2007

Destiné aux exploitants, aux bureaux d'études, aux administrations, ce guide apporte une aide méthodologique au diagnostic et à la décision pour l'optimisation du captage du gaz.



Expositions et outils pédagogiques ADEME Picardie - décembre 2007

Catalogue répertoriant les expositions et outils pédagogiques mis à disposition des enseignants et des associations pour mieux expliquer l'environnement et ses enjeux.



n° 11.

Le journal d'information

de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Délégation Régionale Picardie. Immeuble APOTIKA - 67, Avenue d'Italie 80094 Amiens cedex 03 Tél. 03 22 45 18 90 - Fax 03 22 45 19 47 e-mail : ademe-picardie@ademe.fr

Directeur de publication Christian FABRY Conception et réalisation Grand Nord Groupe oz'iris - 03 22 80 50 20

Le journal d'information

de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADEME



Délégation Régionale Picardie

12/2007

n°

11.

Au revoir Jean-François

« Quel plaisir nous avons à participer - certes à un niveau parfois modeste - à la sauvegarde, la gestion, la valorisation d'un bien commun, dans l'intérêt commun ! Quel plaisir nous avons de parler, débattre, échanger des avis, forger des arguments, retenir une position de synthèse et des choix, et ainsi contribuer à l'intelligence collective et l'enrichissement d'un sujet ! »

C'est avec ses mots que Jean-François Gérard a conclu son intervention lors d'un « Jeudi de l'ADEME » en mai 2006 à Amiens sur le thème « Concertation, participation citoyenne, décision publique et projets environnementaux ».

Dans son intervention, il avait décrit les nombreux engagements de l'association « Vie et Paysages » - son association - dans les chantiers du sud de l'Aisne et des territoires voisins : en matière de déchets, avec les commissions locales d'information et de surveillance, dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, avec une présence dans la préparation des PLU et des SCOT, en matière d'énergie, dans le cadre des schémas départementaux et territoriaux éoliens...

Au travers de toutes ces actions, Vie et Paysages donne corps aux principes de la convention d'Aarhus sur l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement : des principes de développement durable déjà posés à Rio en 1992.

Mais l'énergie de Jean-François allait au-delà de cet engagement ; la création du Salon de l'Habitat Sain, par exemple, avec ses exposants et ses conférences, traduisait son souci de sensibiliser les citoyens-consommateurs aux choix énergétiques et environnementaux : « les intérêts personnels doivent être confrontés au bien commun », disait-il. C'est pour prolonger cette initiative qu'il a, en 2000, engagé l'association dans le réseau « Espace Info Energie » : avec des financements de l'ADEME et du Conseil Régional, Aurélie a été recrutée pour apporter des conseils au grand public, réseau de conseillers énergie pour le grand public.

Cette démarche a constitué une étape importante dans la relation qui nous unissait à Jean-François Gérard ; cette relation avait commencé un vendredi soir de novembre 1989 par une conférence débat à Château-Thierry sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie : il y avait cinq participants ! Plutôt que de démotiver, cette faible participation l'a incité à encore plus remonter les manches ! De multiples étapes ont jalonné nos routes depuis cette date ; malgré un emploi du temps « tendu », il était toujours disponible pour participer à nos travaux ; je pense au colloque de décembre 2001 que nous avons organisé à Amiens sur le thème du « développement durable - développement humain en Picardie », où il avait animé un atelier « citoyenneté et environnement », ou, plus récemment, le colloque national éolien en novembre 2006.

« Ce qui est important » disait-il « c'est de comprendre ; et de construire sa propre opinion sans préjugés, sans prendre pour argent comptant l'avis de l'expert... ». Nous faisons volontiers nôtre sa phrase : lorsqu'elles sont travaillées par le questionnaire et le débat, les convictions deviennent de formidables moteurs de l'action.

Christian FABRY



Des foyers picards mettent au régime leurs poubelles !

Evolution des modes de vie et de consommation, nouvelles habitudes alimentaires, croissance démographique : nous produisons chaque jour plus de déchets ménagers. La production d'ordures ménagères atteint aujourd'hui 360 Kg/an/hab. soit 2 fois plus qu'il y a 40 ans !

Pour susciter une prise de conscience des citoyens et favoriser le passage à l'acte, l'ADEME propose aux collectivités de s'engager dans l'opération « Foyer Témoins ». Objectif : développer un outil complémentaire permettant de mobiliser l'opinion pour agir tout de suite et tous les jours afin de réduire sa quantité de déchets.

Depuis le mois de septembre, la Communauté d'agglomération du Beauvaisis est la première collectivité picarde à s'être lancée dans cette opération. Cet été, 24 familles (couple d'actifs avec ou sans enfant, couple de retraités, personne seule, ...) ont été recrutées pour s'engager dans des gestes de réduction de la production de déchets. Pendant 3 mois, durée de l'expérimentation, l'association les Ateliers de la Bergerette est chargée de l'animation et du suivi de ces

foyers. Une expérimentation comprend une période d'1 mois sans geste et une période de 2 mois avec gestes choisis (utiliser le stop-pub, boire l'eau du robinet) qui n'étaient pas pratiqués auparavant.

Tout au long de l'expérimentation les foyers pèsent chaque jour à l'aide de balance ou de pesons leurs 3 poubelles (recyclables, compostables, résiduels) et les déchets allant en déchèterie. Ainsi, à l'issue de cette première opération, le 15 décembre prochain, on pourra mesurer l'efficacité de ces gestes au quotidien.

Prochainement, 2 nouvelles opérations vont démarrer sur les territoires de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry, et du Plateau Picard.

Au-delà de ces opérations de terrain qui se mettent en place un peu partout en France, l'impact de chaque geste de réduction mesuré par les foyers pourra être valorisé à l'échelle nationale sous forme d'évaluation des potentiels de prévention.

ADEME - Bertrand VERON - 03 22 45 55 36

Le Diagnostic de Performance Energétique, ou DPE, est obligatoire pour tous les logements existants mis en vente depuis le 1er novembre 2006. C'est un des dispositifs importants du Plan Climat pour renforcer les économies d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine du bâtiment.

Le DPE, qui a pour objectif d'informer le futur propriétaire sur les caractéristiques thermiques du logement, se présente sous la forme d'une double étiquette énergie, avec une classification de A à G (comme pour l'électroménager et les voitures neuves). Consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre sont les 2 éléments pris en compte. La consommation est exprimée en kWh/m²/an d'énergie primaire consommée et traduite en euros.

Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées en kg équivalent CO₂/m²/an. Le diagnostic comporte aussi une partie « préconisations » qui permet à l'acquéreur de connaître les mesures les plus efficaces pour améliorer la qualité énergétique du logement.

Depuis juillet 2007, le DPE est aussi exigé pour tout nouveau contrat de location et pour tout bâtiment neuf dont le permis de construire a été déposé après cette date. Par ailleurs, le DPE devra être affiché à partir du 2 janvier 2008 dans les bâtiments du secteur public ayant une surface utile supérieure à 1000 m².

Il s'agit donc d'une mesure phare pour un secteur qui voit se réaliser chaque année 800 000 ventes (dont 120 000 logements neufs), et environ 1 300 000 locations. Une période d'1 an a été nécessaire pour la mise en place d'un réseau de professionnels aptes à réaliser les DPE. Désormais, la certification des diagnostiqueurs est obligatoire depuis le 1er novembre 2007, et devrait contribuer à mieux structurer le secteur. Son coût n'est pas réglementé et reste fixé par le diagnostiqueur lui-même. La validité de ce document est de 10 ans.

Bois énergie : les collectivités locales s'engagent



La ressource bois devra contribuer aux objectifs de la Loi POPE qui précise une augmentation de 50 % de la production de chaleur d'origine renouvelable d'ici 2010.

En Picardie, cela correspond à une utilisation importante des ressources bois avec une quantité brute mobilisable évaluée à environ 1 000 000 t par an, dont 1/3 serait facilement exploitable (source ADEME - rapport Lochu).

Depuis 2002, de nombreuses installations de chaufferies automatiques au bois ont été réalisées notamment dans l'Aisne (Thiérache), avec une trentaine d'installations au sein d'exploitations agricoles. La puissance totale installée en Picardie est aujourd'hui de l'ordre de 4,5 MW, mobilisant environ 6 000 t de bois par an.

Les demandes d'engager une réflexion sur un projet bois (émanant des collectivités, bailleurs sociaux, établissements de santé, établissements scolaires) sont en augmentation constante (environ 30 MW de projets identifiés, pour 45 000 t de biomasse par an).

Face à cette demande, il s'agit désormais d'organiser de façon cohérente l'offre en combustible pour mobiliser une ressource encore sous exploitée.

Pour que l'utilisation du bois prenne une place dans l'évolution du paysage énergétique picard, l'ADEME, le Conseil Régional et les Conseils généraux souhaitent mettre en place, en 2008, une mission d'animation de la filière bois énergie. L'objectif sera double :

- favoriser une meilleure organisation des circuits d'approvisionnement en privilégiant la dimension locale
- mobiliser les acteurs pour faire émerger des projets et les accompagner jusqu'à leur terme.

ADEME - Christophe ROGER
03 22 45 55 41

ComptaCoût : vers une meilleure lisibilité des coûts de la gestion des déchets



Aujourd'hui, bon nombre de collectivités ne peuvent afficher clairement le coût de leur service d'élimination des déchets. Ce manque de lisibilité vient principalement du fait que la gestion des déchets est une activité relativement nouvelle et complexe pour laquelle la comptabilité publique classique s'avère peu adaptée.

En l'absence d'une présentation homogène d'expression des coûts, chaque collectivité développe sa propre méthode, interdisant de fait toute comparaison.

En proposant un cadre standard, appelé "matrice", basé sur les principes de la comptabilité analytique, la méthode "ComptaCoût" répond à plusieurs objectifs :

- permettre aux collectivités de se positionner en mutualisant les données issues de la matrice;
 - favoriser les échanges d'expériences et travailler sur des pistes d'optimisation.
- Par sa souplesse, ComptaCoût s'adapte parfaitement à toute collectivité, quels que soient sa taille et son mode d'organisation.
- Suite à un appel à candidature lancé par la Délégation Régionale de l'ADEME, 10 collectivités picardes ont souhaité travailler sur cette méthodologie. Pour les accompagner dans cette démarche, une session de formation a été organisée les 26, 27 et 28 juin dernier. Un soutien individuel dispensé par un bureau d'études et financé par l'ADEME est proposé depuis le mois de septembre. L'aide apportée va permettre d'adapter ComptaCoût au contexte de chaque structure, tout en restant conforme aux règles et conventions définies.

ADEME - Etienne BUREAU - 03 22 45 55 43

Des agriculteurs se lancent dans le séchage solaire des fourrages



Le séchage solaire des fourrages est une technique qui allie protection de l'environnement, maîtrise de l'énergie et utilisation d'une énergie renouvelable : le soleil.

C'est une technique simple, à la fois traditionnelle et moderne qui consiste à récupérer l'énergie solaire sous les toitures des bâtiments pour chauffer l'air et ainsi sécher les fourrages dans les meilleures conditions. L'air venant de l'extérieur circule sous la toiture qui fait office de capteur. Il y est réchauffé puis emmené par une gaine de collecte jusqu'à un ventilateur qui le pulse sous caillebotis pour sécher le foin entreposé dans le séchoir. Le foin peut, ensuite, soit rester dans l'aire de séchage (cas le plus fréquent), soit être stocké en vrac ou en balles carrées dans une autre partie de l'exploitation et ainsi libérer le séchoir pour la récolte suivante.

Ce mode de récolte et de conservation est particulièrement efficace, économe et respectueux de l'environnement : maîtrise de la consommation d'énergie, utilisation d'une énergie renouvelable, maintien des prairies naturelles, renforcement de la biodiversité et suppression des plastiques agricoles.

Les fourrages sont de meilleure qualité. Le séchage permet une meilleure conservation de la valeur alimentaire de l'herbe de départ. L'herbe séchée en grange est récoltée précocement au printemps, au meilleur stade de sa valeur alimentaire. Elle est ramassée à un taux de 45 à 70% de matière sèche, ce qui limite son temps de séchage au champ. Elle est aussi moins abîmée et travaillée par les engins de fanage, et les pertes des feuilles, surtout les légumineuses, sont réduites.

Les éleveurs picards et notamment les bio, ont vu en cette technologie un atout environnemental indéniable qui leur permet de gagner en compétitivité grâce à une meilleure qualité du fourrage et du lait, à une réduction des coûts énergétiques et du temps de travail de l'ordre de 10 à 15%.

En Picardie, il existe 3 installations de séchage solaire de fourrages en grange dans 3 exploitations laitières (1 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise). Si le coût de l'installation reste onéreux (en moyenne 300 000 €), les avantages n'en restent pas moins appréciés des agriculteurs qui ont fait le choix de cette technique.

ADEME - Iman PIASECZNY
03 22 45 55 38

Recycleries : la dynamique continue en Picardie



Une nouvelle recyclerie ouvrira ses portes en 2008 dans le sud de l'Aisne. La Communauté de Communes de la Région de Château Thierry, après une étude de faisabilité concluante, a décidé d'engager la réalisation de l'équipement.

7 recycleries fonctionnent actuellement en Picardie. Le bilan 2005 réalisé par le Réseau des Recycleries et Ressourceries nous apprend que ces structures ont collecté plus de 3 300 t de déchets encombrants et en ont valorisé 75 %, dont 400 t par réemploi.

Au delà de l'aspect environnemental, ces 7 structures ont permis à 93 personnes (soit 72 équivalents temps plein) d'exercer une activité dans des métiers variés comme la collecte, la réparation, la vente ou la sensibilisation du public.

Et le développement continue puisque aujourd'hui 4 autres études de faisabilité sont en cours. Souhaitons que leurs conclusions soient favorables à l'éclosion de nouvelles recycleries.

ADEME - Moise LEFRANC - 03 22 45 55 44

Chez LU à Vervins et Jussy, les fours sont moins gourmands...en énergie!



La société LU est entrée dans une démarche globale de certification ISO 14001. Elle s'est engagée notamment dans des programmes de réduction de consommation d'eau, de tonnages de déchets et de consommations énergétiques. Sur ce dernier point, compte tenu des hausses de tarifs des énergies fossiles, l'objectif de la société est d'atteindre une consommation d'énergie inférieure de 20 % en 2010 par rapport à 2000. 8 usines sont concernées en France, dont celles de Jussy et de Vervins dans l'Aisne.

La consommation des fours de cuisson peut représenter près de la moitié de la consommation énergétique de ces usines. Suite à une étude d'optimisation réalisée par le CETIAT* et le CTCPA**, des actions de réduction de consommation

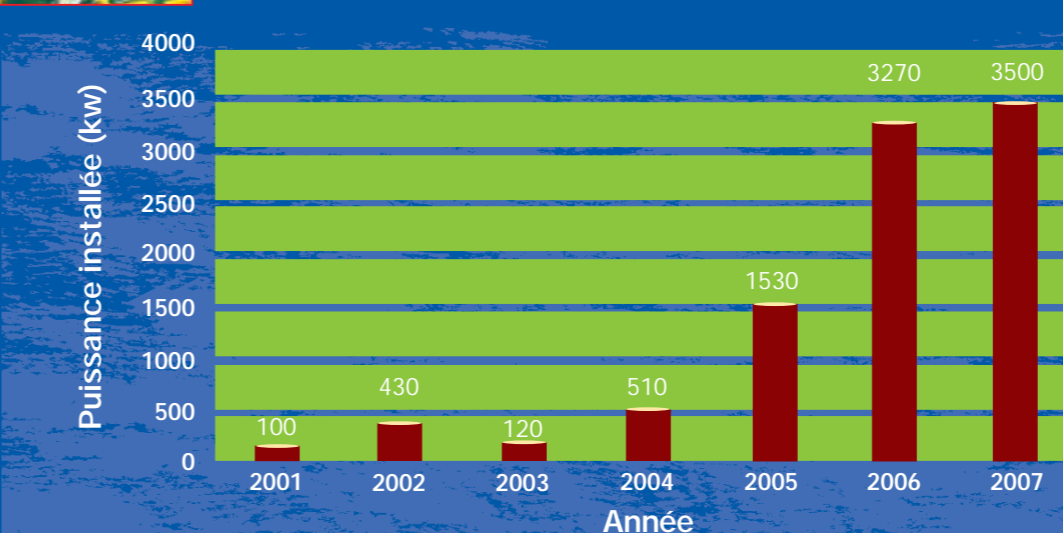
des fours ont été identifiées : amélioration du rendement de combustion des brûleurs, diminution des pertes d'énergie des cheminées et des sas d'entrée/sortie, optimisation du cycle de cuisson ... Etudes financées à 50% par l'ADEME et le Conseil Régional dans le cadre du FREMEDE.

Au terme de ce plan d'actions, l'économie est beaucoup plus importante que prévue : environ 15 % sur les consommations des fours, soit 1 200 000 kWh (92 tep) pour Vervins. Ce qui a permis de rentabiliser ce programme sur un temps très court (inférieur à 1 an). Des actions identiques seront déployées d'ici 2008 sur les 8 sites concernés.

ADEME-Yannick PAILLET - 03 22 45 55 37

*CETIAT : Centre Technique des Industries Aéronautiques et Thermique - ** CTCPA : Centre Technique pour la Conservation des Produits Agricoles

Bilan des chaufferies bois collectives financées en Picardie



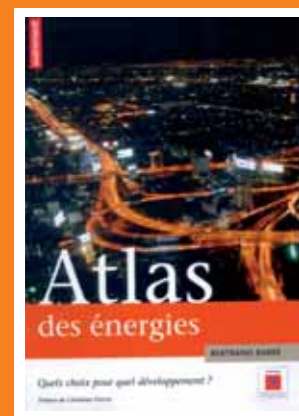
Depuis 2001, de nombreuses installations de chaufferies automatiques au bois ont été réalisées notamment dans l'Aisne (Thiérache), où l'on compte une trentaine d'installations au sein d'exploitations agricoles. A ce jour, la puissance totale en fonctionnement est de l'ordre de 4,5 MW, mobilisant environ 6 000 t de bois/an. En outre, 5 MW de projets supplémentaires sont en cours de réalisation et devraient être opérationnels courant 2008. Parmi eux, le Centre Hospitalier Philippe Pinel (2 MW) à Amiens, la Régie communale de Montdidier (2,5 MW), la Commune d'Holnon (500 kW) vont se doter d'une chaufferie bois pour alimenter différents bâtiments par le biais d'un réseau de chaleur. Ces projets de taille significative vont permettre de mobiliser et de fédérer les professionnels du bois sur la filière bois énergie encore trop peu développée.



Synthèse du 5e colloque national éolien

ADEME - novembre 2007

Actes du colloque qui s'est déroulé à AMIENS les 16, 17 et 18 novembre 2006 sur le thème de "L'éolien, un atout pour les territoires".



Atlas des énergies

ADEME - octobre 2007

Etat des lieux des énergies dans le monde actuel. Cet ouvrage apporte, de manière visuelle et synthétique (plus de 180 cartes et tableaux), des éléments de réflexion aux citoyens d'aujourd'hui.



Le Guide de l'éco-communication

ADEME / Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - août 2007

Conseils, astuces, outils et exemples pratiques pour éco-concevoir supports et actions de communication.